

ECOLE OMNISPORTS REGLEMENT INTERIEUR

A lire attentivement et à conserver

Fait à Montfort-sur-Meu, le 02/09/2019

ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE OMNISPORTS

L'école omnisports accueille des enfants de 4 ans et de 5-6 ans pour une séance d'une heure une fois par semaine. Les séances ont lieu le samedi matin de 11h00 à 12h00 (5-6 ans) et 12h à 12h45 (4ans) pendant la période scolaire, dans la salle du COSEC à Montfort-sur-Meu.

L'encadrement

Pour les enfants de 5-6 ans :

Les séances seront préparées et encadrées par deux animateurs municipaux. Ils seront présents de 11h00 à 12h00 et de 12h00 à 12h45 (horaires de rigueur). En cas d'absence de l'un des animateurs, les parents pourront être sollicités pour accompagner l'animateur présent pendant la séance.

L'horaire de fin de séance est impératif. Pour des raisons de contraintes de service, les animateurs ne peuvent pas prendre en charge les enfants après la séance. Les parents s'engagent à venir chercher leur enfant à 12h00(5-6 ans) et 12h45 (4 ans).

La présence des parents durant la séance n'est pas forcément souhaitable car l'enfant a souvent un comportement différent et cela nuit à l'apprentissage, à l'éveil ainsi qu'au travail de socialisation.

L'école omnisports a pour objectifs de :

Susciter le développement de l'enfant par la pratique physique et sportive

Favoriser le développement moteur et mental

Exercices de coordination, maîtrise émotionnelle, éveil sportif

Diversification et multiplication d'expériences motrices

Favoriser l'intégration de l'enfant au sein d'un groupe, socialisation...

Aider l'enfant à s'engager dans une action individuelle ou collective en communiquant avec les autres

Offrir un espace de jeu avec instauration de règles

Aider l'enfant à faire un choix dans son activité future

Pour les enfants de 4 ans :

Les séances seront proposées et encadrées par deux animateurs municipaux.

Les enfants sont pris en charge à 12H, durant le premier ¼ d'heure, ils seront en autonomie (appropriation des lieux, connaissance des autres enfants, relation parents/enfants...)

Les enfants seront pris en charge de 12H à 12H45 (horaires de rigueur).

La présence des parents durant la séance n'est pas forcément souhaitable car l'enfant a souvent un comportement différent et cela nuit à l'apprentissage, à l'éveil ainsi qu'au travail de socialisation.

Objectif des séances pour les enfants de 4 ans :

Mairie de MONTFORT-SUR-MEU
Julie FOUQUET

Boulevard Villebois Mareuil

BP 86219

35162 MONTFORT-SUR-MEU CEDEX

Tél. 06.63.27.70.99

Fax 02 99 09 14 04

julie.fouquet@montfort-sur-meu.fr

Par rapport à lui-même :

- Stimuler sa créativité, curiosité
- Diversifier et développer sa motricité
- Valoriser ses compétences, ses actions pour se procurer satisfaction et confiance en soi

L'enfant et le groupe :

- Permettre sa socialisation par le respect des règles de vie, de jeu...
- Découverte de nouvelles pratiques
- Apprendre à écouter l'autre, à intégrer son point de vue dans les différentes situations.

Les activités

Les séances proposées répondront à un objectif général de motricité : acquérir une base sportive (habileté, motricité, adresse, coordination) pour apprendre à se connaître, à jouer avec les autres, et acquérir les compétences nécessaires à la pratique des sports en général. Des exercices sportifs sur la base de jeux ludiques seront ainsi proposés pour favoriser le développement et la motricité sportive des enfants.

La présence des parents sur ce créneau n'est pas conseillée car l'enfant n'aura pas le même comportement, cela influera négativement sur le groupe. De plus, pour travailler certains objectifs comme la socialisation ou l'autonomie, la présence des parents est parfois délicate.

Cependant, un parent sera sollicité, si besoin pour accompagner l'animatrice sur les différentes situations proposées (accompagnement et aide des enfants sur les différents parcours ou jeux), notamment pour assurer la sécurité.

FORMALITES ET INSCRIPTIONS

Les familles rempliront au moment de l'inscription annuelle un dossier de renseignements composé de :

- la fiche de renseignements 2019-2020
- un justificatif de domicile
- un certificat médical autorisant la pratique du sport
- l'attestation d'assurance de responsabilité civile (couvrant le temps extrascolaire)

LES TARIFS ET LA FACTURATION

Le coût de l'adhésion annuelle est de 40.05 € par enfant montfortais et de 43.50 € pour les enfants de la communauté de communes (*délibération du Conseil municipal du 01 juillet 2019*).

Une facture du montant de l'adhésion vous sera adressé, cette dernière sera à régler au Trésor Public.

LES ASSURANCES

Les familles doivent impérativement fournir dès l'inscription une photocopie de l'attestation d'assurance de responsabilité civile de l'année en cours.

Les familles peuvent également souscrire un contrat d'assurance couvrant les dommages corporels auxquels peut être exposé leur enfant dans le cadre des activités auxquelles il participe.

L'APPLICATION DU REGLEMENT

Le présent règlement sera applicable dès l'ouverture de l'école omnisports pour l'année scolaire en cours.

En cas de manquement, le service entreprendra une démarche de concertation auprès des familles pour régler les difficultés rencontrées.

En cas de non respect des dispositions du dit règlement (notamment respect des horaires et modalités d'inscription) à plusieurs reprises et après avertissement, une exclusion du service ou toute autre mesure pourrait être signifiée aux familles.

Les familles déclarent en avoir pris connaissance et s'engagent à le respecter par le biais de l'accusé de réception du règlement intérieur » joint.

Contact : Julie FOUQUET 06 63 27 70 99

Julie.fouquet@montfort-sur-meu.fr